



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Vendredi 30 septembre 2016, à 10 heures

New York

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter une très chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participeront aux travaux de la Première Commission en cette soixante et onzième session. Je saisis aussi l'occasion pour exprimer mes remerciements les plus sincères à tous les États Membres pour le privilège et l'honneur qu'ils ont conférés à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence d'une commission aussi importante que la Première Commission. Je suis profondément honoré par la confiance qui a été placée en moi et en suis redevable à la Commission dans son ensemble.

Avant de passer aux questions dont nous sommes saisis, je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres de la Commission en adressant mes félicitations à l'Ambassadeur Karel van Oosterom, des Pays-Bas, ainsi qu'à son équipe, pour le talent et l'efficacité avec lesquels il a dirigé les travaux de la Première Commission à la soixante-dixième session. Je tiens aussi à rendre hommage aux autres membres du Bureau de la session précédente pour leurs efforts acharnés en vue d'assurer le succès de la session. Je veux également rendre hommage au secrétariat et au

Bureau des affaires de désarmement pour le travail accompli pendant la session précédente.

Je profite également de l'occasion pour adresser officiellement mes félicitations les plus chaleureuses aux membres du Bureau de la Commission à la soixante et onzième session, à savoir les Vice-Présidents M^{me} Maria Soledad Urruela Arenales, du Guatemala, M. Kamapradipta Isnomo, de l'Indonésie, et M. Remé Zelený, de la République tchèque, et le Rapporteur, M. Darren Hansen, de l'Australie, pour la distinction qui leur a été conférée. Je suis certain qu'ensemble, nous nous acquitterons des importantes responsabilités que l'Assemblée nous a confiées. J'ai déjà tenu plusieurs réunions avec les autres membres du Bureau et il me plaît d'indiquer que nous avons défini une approche énergique, collégiale et très professionnelle pour nos travaux, ce qui à n'en pas douter augure bien de la présente session de la Commission.

Au moment où je prends mes fonctions de Président de la Commission, il est très satisfaisant pour moi de savoir que je peux compter sur la coopération de tous les membres de la Commission, ainsi que sur l'appui du secrétariat. Je puis assurer toutes les délégations que je mettrai tout en œuvre pour m'acquitter de mes responsabilités et faire en sorte que le travail soit mené avec efficacité et nos objectifs atteints. J'espère que nos

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



travaux se dérouleront dans un esprit de consensus et de compréhension.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission est saisie du document A/C.1/71/1, qui contient une lettre datée du 16 septembre 2016 que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale. Dans cette lettre, le Président de l'Assemblée générale m'informe qu'à sa 2^e séance plénière, tenue le même jour, l'Assemblée a décidé de renvoyer pour examen à la Première Commission 20 points de l'ordre du jour. La Commission est également saisie des documents A/C.1/71/CRP.1 et A/C.1/71/CRP.2, qui contiennent respectivement le programme de travail et le calendrier provisoires pour 2016 ainsi que le projet de calendrier indicatif pour les débats structurés sur des points spécifiques conformément aux groupes de questions thématiques qui ont été adoptés pour l'examen des points de l'ordre du jour relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale.

Avant d'examiner ces documents un par un, je voudrais solliciter l'indulgence de la Commission et faire quelques observations d'ordre procédural concernant le déroulement des travaux de la Commission. J'appelle aussi l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale, telles que figurant dans le rapport du Bureau publié sous la cote A/71/250. Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, j'entends, avec la coopération et l'appui des membres, commencer nos séances à 10 heures et 15 heures précises. De même, je lèverai les séances à 13 heures et 18 heures précises. J'espère que les délégations seront ponctuelles. Je demande instamment à tous les orateurs, en particulier les trois premiers orateurs inscrits sur la liste pour une séance donnée, de bien vouloir être présents dans la salle à l'heure dite.

À cet égard, j'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort tout particulier pendant la présente session pour permettre à la Commission de maintenir, voire d'améliorer, ses bons résultats en matière d'utilisation des services de conférence. Je rappelle aux membres que l'Assemblée a décidé de poursuivre à la présente session la pratique consistant à lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour que le Président d'une grande commission puisse déclarer une séance plénière ouverte et permettre le déroulement du débat. L'Assemblée a fait cette recommandation étant

entendu qu'une telle dérogation ne modifie en rien les dispositions des articles 67 et 108 du Règlement intérieur.

En ce qui concerne les explications de vote, les droits de réponse et les motions d'ordre, la Commission conduira ses travaux dans le strict respect de la décision 34/401 (A/520/Rev.17, annexe V), qui précise que les explications de vote sont limitées à 10 minutes. Par ailleurs, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale le 16, septembre sur la recommandation du Bureau, la durée des motions d'ordre sera limitée à cinq minutes.

Pour en revenir à l'organisation des travaux de la Commission et aux questions qui lui ont été renvoyées, telles que contenues dans le document A/C.1/71/1, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur ce qui suit.

Premièrement, cinq nouveaux alinéas ont été ajoutés à l'ordre du jour de la Commission, à savoir les alinéas mm) et qq) du point 98 de l'ordre du jour, intitulé « Désarmement général et complet ». Ces alinéas sont le résultat des décisions prises par l'Assemblée à sa soixante-dixième session.

Deuxièmement, comme indiqué dans le document, certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 88, portent sur la question dont traite le point 98. J'ai été informé que l'Assemblée devrait examiner le rapport de l'AIEA le lundi 12 décembre.

Troisièmement, le point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », est renvoyé à la Première Commission afin que ses méthodes de travail puissent faire l'objet d'un débat, et que son programme de travail provisoire puisse faire l'objet d'un examen et d'une décision pour la prochaine session de la Commission, en 2017. À cet égard, la Commission est invitée à considérer une note du Secrétariat publiée sous la cote A/C.1/71/INF/4, qui met en exergue les dispositions de la résolution 70/305, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Enfin, le point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes » est renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale. L'objectif est de renforcer l'examen des

rapports sur l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune information sur ce point.

Je vais maintenant souligner quelques détails concernant le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission, comme indiqué dans le document dont la Commission est saisie (A/C.1/71/CRP.1), qui est basé sur la décision 70/516, du 7 décembre 2015. Comme indiqué dans le document A/C.1/71/CRP.1, la Première Commission commencera ses travaux de fond le lundi 3 octobre. Elle tiendra au total 26 séances consacrées aux questions de fond et devrait achever ses travaux le 3 novembre, au lieu du 2 novembre comme prévu initialement. Cet ajustement a été effectué par respect pour les fêtes religieuses recensées dans la résolution 69/250 et pour tenir compte de la demande qui y a été faite d'éviter de tenir des réunions ces jours-là. Cette année, les fêtes tombent le mercredi 12 octobre et le dimanche 30 octobre. En conséquence, la Première Commission se réunira pour un débat informel le 12 octobre pour entendre des déclarations de représentants de la société civile.

Conformément à la pratique établie par la Commission et comme l'indique le projet de programme de travail de la présente session, la Commission mènera ses travaux en trois phases. La première phase est le débat général sur tous les points de l'ordre du jour. La deuxième phase est un débat thématique sur des questions précises. Et la troisième consistera en décisions sur toutes les propositions de projet. Je vais revenir brièvement sur ce que nous devrions attendre de chaque débat.

Le débat général sur tous les points de l'ordre du jour se déroulera du 3 au 11 octobre, tandis que le débat informel pour entendre les déclarations de représentants d'organisations non gouvernementales aura lieu le 12 octobre, après quoi les délégations pourront prendre la parole pour faire des observations et poser leurs questions aux orateurs. Dans le document A/C.1/71/CRP.1, il est indiqué que la Commission procédera à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission lors de ses précédentes sessions et lors de ses présentations de rapports le jeudi 13 octobre. J'ai été informé depuis que l'adjoint du Haut-Représentant participera à cet échange le mardi 11 octobre. Le document A/C.1/71/CRP.1 devra donc être révisé pour tenir compte de ce changement de date. J'ai également

été informé que le Président de l'Assemblée générale prendra la parole devant la Première Commission le jeudi 13 octobre.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour le débat général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je sais qu'un grand nombre de délégations ont déjà inscrit leur nom sur la liste. J'invite tous ceux qui ont l'intention de prendre la parole mais ne se sont pas encore inscrits à le faire le plus rapidement possible. Comme l'indique le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le mardi 4 octobre à 18 heures.

Je rappelle également à toutes les délégations inscrites sur la liste évolutive que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement. Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, j'engage instamment toutes les délégations à bien vouloir respecter le temps de parole imparti pour les interventions, à savoir un maximum de 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et de 15 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de groupes de délégations. Le *Journal des Nations Unies* a indiqué une réduction de deux minutes du temps de parole pour répondre aux préoccupations en matière de gestion du temps exprimées par plusieurs délégations lors des séances informelles consacrées aux méthodes de travail de la Commission. J'exhorte donc toutes les délégations dont les déclarations sont relativement longues à fournir un résumé de leurs textes et à présenter la déclaration intégrale sous forme écrite afin qu'elle soit affichée sur le portail Web de la Première Commission, QuickFirst. Pour ceux qui ont besoin d'aide pour accéder à ce site Web, prière de prendre contact avec le secrétariat de la Commission.

La deuxième phase des travaux de la Commission portera sur le débat thématique sur des questions précises et sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision soumis au titre des points de l'ordre du jour de la Commission. Le débat se déroulera du jeudi 13 au mercredi 26 octobre, soit un total de 12 séances. Conformément à la pratique établie de la Commission, les détails du programme de travail pour nos débats thématiques figurent dans le calendrier indicatif publié dans le document A/C.1/71/CRP.2.

Au cours de cette deuxième phase, la Commission examinera les domaines respectifs énumérés dans le

calendrier et comprenant sept groupes sur lesquels elle a traditionnellement axé ses efforts durant cette phase de ses travaux. Ce sont les groupes suivants : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement); armes classiques; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; désarmement et sécurité régionale; et mécanismes de désarmement. Pour chacun des sept groupes, nos travaux comprendront deux parties. La première commencera de façon officielle avec un invité ou un groupe d'invités, selon que de besoin. Elle sera suivie d'un débat officieux fait de questions-réponses au cours duquel les délégations prenant la parole devront poser des questions concises plutôt que de lire des déclarations. La deuxième partie sera une séance officielle et sera consacrée aux interventions des délégations, y compris la présentation des projets de résolution et de décision.

Dans l'après-midi du 13 octobre, le premier jour du débat thématique, après la déclaration du Président de l'Assemblée générale, la Commission procédera à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables sur la situation actuelle dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et le rôle joué par les organisations internationales mandatées dans ce domaine. Pour encourager des échanges animés, les intervenants ont été priés de fournir suffisamment à l'avance un résumé des éléments clefs de leurs présentations. Ces résumés seront distribués aux membres de la Commission par le secrétariat. En outre, pendant le débat consacré aux questions thématiques, la Commission tiendra des tables rondes au titre du groupe de questions 6 relatif au désarmement et à la sécurité au niveau régional, et du groupe de questions 7 sur le mécanisme de désarmement. Par ailleurs, des déclarations liminaires seront présentées au titre des groupes de questions 1, 4 et 5.

Le 26 octobre, la Commission tiendra sa traditionnelle cérémonie de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. J'ai en outre reçu de S. E. M. Luiz Filipe de Macedo Soares, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, une demande de participer à l'échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires dans le cadre des débats thématiques. J'ai l'intention de consulter les délégations intéressées relativement à cette question.

La liste des orateurs pour le débat consacré aux questions thématiques sera ouverte le jeudi 6 octobre. Cette année, pour la première fois, les délégations pourront s'inscrire sur la liste en utilisant l'application électronique e-Speakers de la Première Commission et le portail Web e-Delegate. Il s'agit d'une initiative du Bureau qui est conforme à la résolution 70/305, qui invite les États Membres à utiliser au maximum les services électroniques proposés par le Secrétariat. Le Secrétariat organise une présentation de cette nouvelle application immédiatement après la levée de la présente séance d'organisation. Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite d'inscription sur la liste des orateurs pour le débat thématique est fixée au lundi 17 octobre à 18 heures. Passé ce délai, la liste sera close. Les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématique sont donc encouragées à faire tout leur possible pour s'inscrire sur la liste des orateurs avant la date limite indiquée.

Les délégations qui prendront la parole pendant le débat thématique sont vivement encouragées à limiter leurs déclarations à cinq minutes, lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à sept minutes maximum, lorsqu'elles parlent au nom d'un groupe de pays. Avec l'assentiment des délégations, je compte appliquer scrupuleusement ces limites afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais et de nous épargner les difficultés liées au manque de temps. Je demande donc instamment à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant cette phase de nos travaux de bien vouloir préparer leurs déclarations en fonction des limites imparties.

La troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du jeudi 27 octobre au jeudi 3 novembre, sur six séances au total. Toutefois, la Commission s'est donné pour objectif d'achever ses travaux le mercredi 2 novembre. Par conséquent, la sixième séance, prévue le 3 novembre, se tiendra seulement si nécessaire. Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 13 octobre à midi. Ce délai laissera suffisamment de temps aux délégations pour d'éventuelles consultations, en même temps que pour la publication en temps voulu de tous les projets dans toutes les langues officielles. Les auteurs de projets de résolution ou de décision qui souhaitent organiser des consultations sur leurs textes sont invités à le faire dès que possible afin que nous puissions disposer de suffisamment de temps pour mener ces

consultations. Les délégations qui ont besoin d'aide pour réserver une salle de conférence à cet effet peuvent contacter le secrétariat.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience de l'année passée s'agissant de la nécessité de déterminer le plus tôt possible les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision dont est saisie la Commission, les auteurs qui organisent des consultations sur les projets de texte sont invités à prendre contact avec les responsables du Secrétariat au sein du Bureau pour les affaires de désarmement et du secrétariat de la Première Commission pour obtenir la marche à suivre, conformément aux conclusions des réunions informelles que la Commission a tenues le 3 décembre 2015 et le 6 septembre 2016 sur les méthodes de travail. Je rappelle à toutes les délégations que, conformément au paragraphe 12 de la décision 34/401, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de tout projet de résolution ou de décision avant que l'Assemblée générale ne se prononce dessus. Le Bureau de l'Assemblée générale a par ailleurs appelé l'attention de l'Assemblée sur les vues exprimées par le CCQAB en ce qui concerne l'utilisation de l'expression « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/54/7. Sur ce point, je renvoie les membres au paragraphe 59 du document A/71/250. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution et de décision doit être évitée.

Enfin, dernier point, il est rappelé aux délégations qu'elles peuvent consulter le document intitulé « PBIs : regulatory framework, process and practice for the Main Committees » (Incidences sur le budget-programme : cadre réglementaire, procédure et pratique à l'intention des grandes commissions). Ce document a été préparé par la Division du budget et présenté à la réunion informelle de la Commission sur les méthodes de travail, le 6 septembre. Il contient des informations très utiles pour la Commission sur le processus d'établissement des incidences budgétaires dans la perspective de l'élaboration des projets de résolution et de décision. Tous les projets déposés seront listés dans le document A/C.1/71/CRP.3 et répartis selon les sept groupes de questions que j'ai mentionnés plus haut. Ces projets seront publiés ultérieurement sous forme de documents « L », lesquels comporteront sur leur page de titre la liste des délégations inscrites comme auteurs du projet avant son dépôt au Secrétariat. La liste des délégations

qui se seront portées coauteurs des projets après leur dépôt figurera dans le document A/C.1/71/CRP.4 et ses versions révisées. Je rappelle aux délégations que, pour la première fois cette année, elles devront se porter coauteur des projets de texte en utilisant l'application e-Sponsorship destinée à la Première Commission sur le portail e-Delegate. L'exposé technique que présentera le Secrétariat aujourd'hui portera également sur cette nouvelle application.

Au cours de la phase de prise de décisions, les travaux de la Commission continueront de s'appuyer sur les documents officiels que fera paraître le secrétariat avec la liste de texte des projets de résolution et de décision sur lesquels la Commission devra se prononcer chaque jour. Ces documents officiels seront révisés par le Secrétariat sur une base quotidienne aux fins de l'actualisation des projets prêts à être examinés à chacune des séances restantes. À cet égard, je propose que la Commission maintienne la procédure qu'elle a suivie les années précédentes, selon laquelle les projets de résolution et de décision sont regroupés sous les différents groupes de questions que j'ai cités tout à l'heure. Au cours de la phase de prise de décisions, également, un projet de programme de travail et de calendrier provisoires pour l'année prochaine, qui sera publié sous la cote A/C.1/71/CRP.5, sera distribué pour examen par la Commission et suite à donner. Lorsque nous approcherons de la phase finale de nos travaux, de plus amples informations seront mises à disposition sur QuickFirst, avec notamment la note traditionnelle élaborée par le secrétariat au sujet des règles de base pour la prise de décisions sur les projets de résolution et de décision.

Les documents dont la Commission est saisie pour la présente session, y compris ceux déjà publiés ou à paraître, figurent dans le document A/C.1/71/INF/1. L'un des documents à paraître est une liste de participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/71/INF/2. À cet égard, les délégations sont invitées à soumettre les noms de leurs membres respectifs au secrétariat le plus tôt possible et au plus tard le vendredi 14 octobre à 18 heures. Les noms des participants soumis après cette date seront inclus dans un additif qui sera publié après la conclusion des travaux de la Commission. Le Département de l'information publiera des communiqués de presse quotidiens sur les travaux de la Première Commission, qui seront affichés sur le site Web des Nations Unies quelques heures après chaque séance.

Avant que la Commission ne se prononce sur le document A/C.1/71/CRP.1, une délégation souhaite-t-elle, à ce stade, prendre la parole pour faire des commentaires ou poser des questions sur les informations que j'ai fournies jusqu'à présent concernant l'organisation des travaux de la Commission pour cette session?

En l'absence de telles demandes de la part des représentants, puis-je considérer que la Commission souhaite continuer conformément au programme de travail et au calendrier provisoires figurant dans le document A/C.1/71/CRP.1, tel que révisé oralement pour tenir compte de l'échange qui a eu lieu avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement sur le suivi des résolutions et décisions?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Y a-t-il des questions ou des observations sur le calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/71/CRP.2?

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence et nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Je vous remercie, ainsi que le Secrétariat et vos collègues, pour la préparation du projet de calendrier indicatif et des programmes provisoires.

J'ai un commentaire concernant le projet de calendrier indicatif des discussions structurées, tel qu'il figure dans le document A/C.1/71/CRP.2. Lorsque j'examine le projet, je ne vois aucune référence ou mention faite à une séance d'information qui a été proposée officieusement par le Président du Groupe de travail sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je crois que tout le monde sait que ce Groupe de travail a déjà tenu deux sessions. La Commission mérite d'être informée des progrès réalisés. Voilà ma question, et j'aimerais avoir des éclaircissements.

Le Président (*parle en anglais*) : La présidence prend note des observations du représentant de la République islamique d'Iran et nous y reviendrons.

M^{me} Schneider Calza (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, d'assumer vos fonctions pour la prochaine session de la Première Commission. S'agissant du document A/C.1/71/CRP.2, nous notons que, en ce qui concerne l'échange avec le

Haut Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, le jeudi 13 octobre, il n'est fait aucune mention du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares. Nous notons qu'il a été mentionné plus tôt que sa demande a été reçue. Nous tenons à réitérer la demande que nous avons faite le 6 septembre de l'inclure dans ce groupe.

Le Président (*parle en anglais*) : La présidence répondra plus tard à la question de la représentante du Brésil.

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous aimerions réitérer notre satisfaction de voir l'Algérie présider la Première Commission. Nous sommes ravis de voir une nation sœur arabe à la tête de la Commission. Vous avez, Monsieur le Président, le plein respect de la délégation égyptienne qui vous accordera, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, son soutien le plus sincère.

En ce qui concerne les questions de procédure et en particulier le document A/C.1/71/CRP.2, ma délégation souscrit aux observations formulées par notre collègue iranien, le Président du Groupe de travail sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Groupe de travail a fait un très bon travail au cours de ses deux sessions. Nous avons discuté de nombreux détails techniques et thématiques et, selon nous, ces discussions devraient être partagées avec tous les collègues de la Première Commission. Il pourrait également être intéressant d'entendre un résumé de ce qui a été dit au cours de l'année écoulée lors des réunions du Groupe de travail. Cela aiderait aussi à se préparer à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À notre avis, cela est d'une importance primordiale et serait également bénéfique. En conséquence, nous approuverions la proposition d'en discuter dans le cadre des travaux de la Commission au cours de cette session.

M^{me} Luna (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Nous tenons également à féliciter les autres membres du Bureau.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 33 membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). La Commission n'est

pas sans savoir que tous les membres de la CELAC sont également parties au Traité de Tlatelolco, qui a créé la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Nous croyons que les groupes interactifs qui seront organisés au cours de cette session de la Commission donneront à tous les membres l'occasion d'échanger leurs points de vue avec les intervenants sur des questions d'actualité spécifiques et non simplement de présenter des rapports.

C'est pourquoi, lors des séances d'organisation de la Première Commission en 2015 et lors de la réunion informelle tenue au début de ce mois, nous avons demandé la participation du Secrétaire général de l'OPANAL à l'un des groupes. Les membres de la CELAC souhaitent réitérer cette demande à la présente séance d'organisation, puisque le Traité de Tlatelolco et l'OPANAL constituent dans la région le forum spécialisé chargé d'élaborer des positions communes et des actions conjointes sur le désarmement nucléaire. Elles ont été un point de référence et une source d'inspiration pour créer d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. Nous pensons que la participation de l'OPANAL à la table ronde la plus appropriée permettra d'enrichir le débat avec des éléments pertinents, intéressants et d'actualité.

Sur une autre question, nous voudrions appuyer nous aussi l'ajout d'une table ronde supplémentaire sur le groupe de questions « Armes nucléaires », à laquelle participerait un représentant de l'Initiative humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la question soulevée par la représentante du Brésil et celle de la République dominicaine, j'ai l'intention de donner suite à la demande de l'OPANAL. Dans ma déclaration d'ouverture, j'ai indiqué que j'allais consulter toutes les délégations intéressées. J'en rendrai compte à la Commission la semaine prochaine.

Pour ce qui est de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous allons suivre la question auprès du Secrétariat. Cela n'a pas été porté à l'attention du Bureau des affaires de désarmement, mais je vais suivre ce dossier.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Étant donné la clarification apportée par le Président en ce qui concerne notre proposition de permettre au Président du Groupe de travail à

composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de faire un exposé dans le cadre du débat sur les questions thématiques, je crois comprendre que cet exposé sera inclus dans le calendrier indicatif révisé. Dans ce cas, nous pouvons approuver l'adoption du document A/C.1/71/CRP.2. Avons-nous bien compris?

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai l'intention de continuer à travailler à cette question avec le Bureau des affaires de désarmement et le Secrétariat. Si je n'entends pas d'objection, l'exposé sera ajouté dans le cadre du groupe de questions sur le mécanisme de désarmement et aura lieu le mardi 25 octobre.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au projet de calendrier indicatif des débats thématiques qui figure dans le document A/C.1/71/CRP.2?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais une fois de plus appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions » ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa décision 68/505 du 1^{er} octobre 2013, a adopté une disposition transitoire concernant la répartition des présidences des grandes commissions de l'Assemblée générale pour les cinq sessions suivantes. Conformément à cette décision, le Président ou la Présidente de la Première Commission sera issu/e du Groupe des États d'Asie et du Pacifique pour la soixante-douzième session de l'Assemblée, en 2017, et du Groupe des États d'Europe orientale pour la soixante-treizième session, en 2018. Compte tenu de cette disposition, je propose que la Première Commission examine ce point de l'ordre du jour en mai ou en juin 2017, environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que la Commission souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

M. Eloumni (Maroc) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre élection, Monsieur le Président. Vous pouvez compter sur notre appui constructif pour veiller à ce que l'examen de toutes les questions dont nous sommes saisis progresse de manière équilibrée et efficace. Nous approuvons le calendrier et les documents qui ont été présentés aujourd'hui, toutefois je voudrais faire les remarques suivantes.

En ce qui concerne la durée des déclarations, nous appuierons toutes les mesures que vous jugerez, Monsieur le Président, bon de prendre pour faire respecter le temps de parole imparti. Dans le même esprit, nous voudrions insister sur la nécessité que les auteurs de projets de résolution entament les consultations sur leurs textes le plus tôt possible. Cela nous permettra de disposer de suffisamment de temps pour nous consulter. Par le passé, il est arrivé qu'on nous presse de prendre une décision sur des projets très importants, avec très peu de temps pour les consultations. Les délégations doivent mettre à profit le temps qui est mis à disposition pour les consultations. Il est déjà arrivé également que des amendements de fond présentés à la dernière minute nous placent dans une situation fort délicate, sans que nous ayons pratiquement le temps d'obtenir des instructions de nos capitales. Par conséquent, nous encourageons les délégations qui veulent présenter des amendements de fond à le faire le plus tôt possible afin

que nous ayons le temps de demander des instructions auprès de nos autorités.

Pour ce qui est des tables rondes, nous souscrivons au calendrier et aux tables rondes proposés. C'est une pratique de la Commission, toutefois nous voudrions indiquer que nous restons peu convaincus qu'il s'agit là du meilleur moyen d'organiser ces échanges. Des propositions ont été formulées concernant le calendrier, les participants à inviter et le type d'exposé à présenter. Nous ne pensons pas que la façon dont ces tables rondes ont été organisées jusqu'à présent soit la plus optimale et serve l'objectif recherché. Nous voudrions donc vous demander, Monsieur le Président, en votre qualité de Président de la Première Commission, de poursuivre les consultations après la levée de la présente séance afin de trouver un moyen d'améliorer l'organisation des tables rondes. Vous avez tout notre appui à cet égard, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je n'aurais pas pu mieux dire que le représentant du Maroc. C'est exactement mon sentiment également. J'invite donc les délégations à suivre ses conseils. Bien entendu, il revient au Président d'agir de manière impartiale et neutre – peut-être plus impartiale que neutre – en ce qui concerne toutes les questions dont est saisie la Commission ainsi que l'organisation de ses travaux.

La séance est levée à 10 h 50.